Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1465

Rubrik: Presse

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

«*Bilan* is rich»... mais ignore l'éthique

Le nouveau rédacteur en chef du mensuel* Bilan *assure le succès économique du journal qu'il dirige. Il courtise les décideurs économiques et rassure les annonceurs. Mais il piétine l'éthique de sa profession. Il a joué l'homme-sandwich pour la promotion d'un produit industriel de Kudelski. Il a accepté de l'horloger Jordi une faveur dont l'ampleur dépasse la valeur des «cadeaux d'hospitalité». Il a cédé à la pression d'un annonceur, la Rentenanstalt. Le Conseil suisse de la presse retient contre lui trois violations des droits et devoirs des journalistes.

SUR CINQ COLONNES en tête de page, le quotidien *24 heures* relate que le rédacteur en chef du mensuel économique *Bilan* a contrevenu à trois reprises à l'éthique journalistique. Cette information est commentée sans complaisance par François Gross, le médiateur du même journal. Alain Jeannet, le rédacteur en chef épinglé, a le droit de répondre. Il en profite pour se féliciter de n'avoir été condamné que sur un tiers des accusations que lui avait lancées le syndicat des journalistes! Sa réaction est opportunément réduite à la portion congrue. Elle n'occupe que quatorze lignes. Or *Bilan* et *24 heures* ont le même éditeur Edipresse. La transparence l'a donc emporté au sein de la rédaction sur la défense inconditionnelle des intérêts du groupe de presse.

Changement de ligne et de style

L'affaire *Bilan*, c'est le bang d'un brutal changement climatique. L'hebdomadaire économique, cousin de l'alémanique *Bilanz*, a été fondé par Max Mabillard, journaliste économique récemment décédé. Rigoureux, parfait collègue, Mabillard était respecté par l'ensemble de la profession. Mais la longue crise économique des années quatre-vingt-dix a fait fléchir les rentrées publicitaires de *Bilan* comme celles de l'ensemble de la presse romande. L'éditeur, soucieux de la rentabilité de chacun de ses titres, décide alors de rénover la ligne éditoriale de son mensuel économique avec un nouveau rédacteur en chef. Changement de tête, changement de ligne et changement brutal de style. «My Bilan is rich» proclame une publicité racoleuse vantant le succès de la nouvelle formule. Plusieurs membres de la rédaction sont en désaccord avec cette orientation éditoriale qu'ils jugent trop complaisante à l'égard des milieux économiques. Bilan de la querelle: deux démissions, un licenciement et plainte du syndicat des journalistes auprès du Conseil suisse de la presse pour violation de la Déclaration des droits et devoirs des journalistes (voir *DP* 1444, septembre 2000). Les journalistes démissionnaires évoquent les justes motifs pour leur départ d'une rédaction qui a changé de cap. Ils réclament des indemmités.

Limites de l'exercice

Le jugement longuement motivé du Conseil de la presse respecte les prérogatives de cet organe gardien de l'éthique professionnelle[1]. Il relève au passage les actes d'autorité ou de brimade du rédacteur en chef vis-à-vis de ses subordonnés, mais constate que ces actes ne violent pas la Déclaration des droits et devoirs des journalistes. Il n'a pas compétence pour régler les conflits du travail. Mais Alain Jeannet est clairement épinglé à trois reprises. Dans les affaires Kudelski, Jordi et Rentenanstalt. D'autres cas de complaisance, à la marge, ne sont pas retenus comme des violations de l'éthique professionnelle.

La partie émergée de l'iceberg

L'affaire *Bilan* montre les limites du rôle du Conseil de la presse et confirme que le vrai pouvoir d'informer appartient à l'éditeur. Lorsqu'un groupe comme Edipresse décide de réorienter un titre pour des motifs économiques, les journalistes doivent s'adapter ou partir. La plupart des éditeurs romands ont certes élaboré une charte qui fixe la ligne rédactionnelle du journal. Une modification de la charte est assimilée à une modification de contrat avec les journalistes salariés. Mais les textes définissent la ligne éditoriale de manière si vague que les changements de cap les plus vigoureux restent possibles. Dans l'affaire *Bilan*, les journalistes, après avoir quitté le navire, ont obtenu quelques dédommagements. La publicité faite à l'affaire imposait une transaction à l'amiable.

Autre limite encore. Il a fallu le départ courageux de deux journalistes pour faire éclater au grand jour les manquements d'un rédacteur en chef à l'éthique de la profession. Mais à côté de l'affaire *Bilan*, combien de complaisances à l'égard des milieux économiques restent discrètement cachées au sein des rédactions! *at*

[1]Lire la prise de position complète: www.presserat.ch (chercher Jeannet).